

## **Ratifier le Traité budgétaire : une grave menace pour la Belgique**

**Dans les prochaines semaines, tous les Parlements belges seront amenés à se prononcer sur la transposition du Traité budgétaire européen (TSCG). Ce "passeport pour l'austérité" représente une menace grave pour l'Etat et les entités fédérées : tant à cause de son inefficacité économique que par la casse sociale qu'il engendre.**

**Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne, s'est exprimé à ce sujet au travers d'une Carte blanche publiée dans le journal l'Echo du 13 octobre dernier.**

Malgré la vague de protestations qui se répand partout en Europe, les gouvernements européens ratifient les uns après les autres le fameux TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), également appelé Traité budgétaire. Il entrera bientôt en vigueur puisque la France vient d'apporter le quota décisif en devenant le 12<sup>ème</sup> Etat membre de l'Union à l'avoir ratifié. Cependant, contrairement à ce que laisse penser le discours dominant, ce Traité ne s'appliquera pas à ceux qui refusent de le ratifier. La Belgique peut donc encore décider, de manière souveraine, et au nom de l'intérêt général de sa population, de ne pas se soumettre à sa logique mortifère. Et c'est ce qu'il convient de faire, car ce Traité représente une grande menace, tant sur le plan socio-économique que démocratique.

### **La règle d'or va produire exactement l'inverse de l'effet escompté**

Un des éléments les plus importants de ce Traité est qu'il durcit les critères de Maastricht, notamment en abaissant le seuil maximum de déficit budgétaire de 3% à 0,5% du PIB. Aujourd'hui, alors que la récession s'installe dans l'UE et que les Etats ont déjà toutes les peines du monde à atteindre 3% de déficit, fixer un plafond de 0,5% est tout simplement absurde. S'il est a priori souhaitable de financer le développement d'un pays via des ressources qui ne génèrent pas d'endettement, un Etat doit pouvoir s'endetter sous certaines conditions, surtout en période de récession, où la dépense publique peut s'avérer cruciale pour relancer l'activité économique. Avec ce Traité, les budgets nationaux seront déterminés et contrôlés par la Commission européenne et la Cour de justice européenne, ce qui constitue un hold-up démocratique sur les prérogatives des parlements belges !

Cette politique de rigueur budgétaire débouchera sur des résultats inverses de ceux escomptés. Les réductions drastiques de dépenses publiques provoquent une contraction de l'activité économique, qui elle-même provoque à la fois une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et donc des dépenses sociales d'indemnisation. L'Etat ayant appliqué l'austérité pour diminuer son déficit budgétaire se retrouve au final avec un déficit en augmentation et un approfondissement de la récession... Tous les pays qui ont déjà expérimenté cette voie, comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal peuvent attester du désastre. La Grèce, qui a déjà appliqué 9 plans d'austérité depuis 2010, a vu sa dette doubler en 3 ans tandis que son produit intérieur brut (PIB) connaîtra sa cinquième année consécutive de récession (-6,5% en 2012). Pourquoi en serait-il autrement pour la Belgique ?

Malgré cela, tous les gouvernements de l'Union européenne sans exception continuent de faire le choix de l'austérité.

### **Pire que la Règle d'Or: l'article 4**

Derrière la fameuse « Règle d'or » (article 3), l'article 4 du Traité stipule que lorsque la dette publique d'un pays est supérieure à 60% du PIB, ce dernier doit la réduire à un rythme moyen d'un vingtième par an. Cela signifie concrètement que la Belgique doit faire passer sa dette publique de 100% du PIB à 60% du PIB sur une période de 20 ans. Est-ce possible ? Oui, c'est envisageable. Mais uniquement dans une situation de forte croissance économique. En effet, lorsqu'il y a un bon taux de croissance économique, il « suffit » que le déficit budgétaire soit inférieur à la croissance économique pour que le ratio dette/PIB diminue. C'est d'ailleurs comme cela que, tout en étant systématiquement en situation de déficit budgétaire, et donc en ayant une dette qui augmente en valeur absolue d'année en année, la Belgique a réussi à faire passer sa dette de 134% du PIB en 1993 à 84% en 2007. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation radicalement différente. Si la croissance avoisine le zéro en Belgique au cours des prochaines années, ce qui est malheureusement probable - vu les choix politiques et budgétaires actuellement posés en Europe - la Belgique n'aura d'autre choix que de faire diminuer sa dette en valeur absolue. Concrètement, dans cette hypothèse de croissance nulle, cela signifie que, pour passer de 100% à 60% du PIB en 20 ans, il faudrait que les finances publiques se retrouvent en excédent d'un peu plus de 7 milliards d'euros chaque année pendant 20 ans. Or, cette situation ne s'est pas présentée une seule fois ces trente dernières années. Et par ailleurs, aucun niveau d'austérité ne permettra d'atteindre un tel objectif, vu les effets pervers de cette même austérité sur l'activité économique et les finances publiques.

### **La Belgique peut encore y échapper...**

Si la Belgique décidait de ratifier ce Traité, c'est l'ensemble des pouvoirs publics et administrations locales qui le subiraient (Régions, Communautés, Provinces, Communes, CPAS...). Les conséquences se feront donc sentir dans tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens.

Si l'austérité ne fonctionne pas, il faut la refuser. A l'heure où l'UE plonge dans la récession du fait même de cette politique, et à l'heure où la Wallonie a un besoin urgent d'investissements publics orientés vers la relance et le redéploiement de l'activité socio-économique, la FGTB wallonne exhorte les représentants politiques à ouvrir les yeux sur les conséquences globales et locales de cette ratification et à s'y opposer fermement. L'histoire leur donnera certainement raison.